

Arrêté portant tableau d'avancements de grade

Le Maire de Crécy-en-Ponthieu,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 5 juillet 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} février 2021, après avis du comité social territorial du 12 janvier 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

I. Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

- Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

NOM ET PRENOM	DATE DE PROMOTION
1 – DONNETTE FABIENNE	01/04/2024
2 -	
Etc ...	

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-18 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	0

- Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

NOM ET PRENOM	DATE DE PROMOTION
1 – FRAMMERY SAMUEL	01/06/2024
2 -	
Etc ...	

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-18 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancements.

Fait à Crécy-en-Ponthieu, le 5 avril 2024

Pour le maire empêché,
L'adjoint au maire,



Franck BOUCHEZ